

parative Law in the United States. Teaching, Research and Relations to Other Social Sciences (p. 919-941). — *Le Douaire sur les acquêts en Normandie* (p. 943-957) est étudié par Jean YVER. — Imre ZAJTAY clôt ce volume avec un article ayant pour titre *L'application du droit étranger : science et fictions* (p. 959-971).

Émile VAN BALBERGHE

Monasticon belge. T. IV : Province de Brabant, vol. 6, publié par H. DELVAUX, E. PERSOONS et M. SOENEN. Liège, Centre national de recherches d'histoire religieuse, 1972. In-4, p. 1385-1663. Fr. b. 550.

Le volume que voici présente l'étude des trois chartreuses de Scheut, à Anderlecht (par M. SOENEN, 43 p.), de Hérinnes et de Louvain (par H. DELVAUX, 28 et 38 p.), ainsi que la *Table des noms de lieux et de personnes* figurant dans les notices du tome IV du *Monasticon* (par E. PERSOONS, 166 p.).

Par lui s'achève l'imposant ensemble consacré à la province de Brabant. En huit ans ont été publiées soixante-neuf notices de qualité pour des maisons appartenant à cinq grandes familles religieuses : les bénédictins (12 abbayes ou prieurés), les cisterciens (13 abbayes et 1 prieuré), les prémontrés (6 abbayes, 2 prieurés et 2 couvents), les chanoines réguliers et les chanoinesses régulières de l'ordre de St-Augustin (3 couvents, 3 abbayes et 24 prieurés) et les chartreux (3 chartreuses).

Les chartreuses sont apparues relativement tard dans l'histoire religieuse du Brabant. Alors que la première fondation de S. Bruno, à la grande Chartreuse, remonte à 1084, son premier établissement dans la Belgique actuelle, à Hérinnes (lez-Enghien), ne date que de 1314. Celui de Scheut, à Anderlecht, vit le jour en 1455 et celui de Louvain, le dernier, en 1486. On compte une vingtaine de maisons pour tous les anciens Pays-Bas (l'Ordre n'en totalisa pas deux cents).

Fondée à l'emplacement de la chapelle Notre-Dame de Grâce, au lieu-dit *Scheutboom*, la chartreuse de Scheut est l'œuvre d'un groupe de personnalités bruxelloises, membres d'une fraction politique alors dominante dans la cité. Elle jouit de l'appui du duc Philippe le Bon, très favorable à l'Ordre. Il faut souligner l'activité intellectuelle de ce monastère, spécialement en ce qui concerne les travaux de transcription de manuscrits. Lors de sa suppression, le 5 mai 1783, la communauté se composait de dix membres. Elle ne put se relever à la Révolution brabançonne, comme nombre de couvents. Vendue comme bien national en 1798, l'ancienne chapelle devint, en 1862, la propriété des missionnaires de la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie qui jouent, depuis lors, l'admirable rôle que l'on sait.

La chartreuse de Louvain est la dernière fondation de l'Ordre dans les Pays-Bas, mais la première à s'installer à l'intérieur d'une

enceinte urbaine. A un endroit isolé toutefois. L'instigateur en fut le chapelain du duc Charles le Téméraire. L'apogée du couvent se situe au début du xvii^e s. Les huit religieux se dispersèrent immédiatement après la suppression de leur maison en 1783 et exprimèrent à l'archevêque de Malines le désir de servir comme prêtres séculiers.

C'est aux seigneurs d'Enghien que l'on doit la fondation d'une chartreuse à Hérinnes. Gauthier II avait conçu le projet de fonder un couvent auprès de l'ancienne chapelle de Notre-Dame à Hérinnes, mais il mourut sans s'être décidé sur l'Ordre qu'il souhaitait voir s'y installer. Le choix des chartreux revint à ses exécuteurs testamentaires « sur base de la bonne renommée dont jouissaient ces religieux à l'époque ». La chartreuse connut son apogée au xv^e s., avec une série de grands prieurs et auteurs renommés. Ici aussi, l'accent est mis sur les activités intellectuelles. A sa suppression, en 1783, la communauté se composait de douze religieux.

On a relevé quelques lacunes dans ces trois notices. La biographie consacrée au prieur Arnold Havens p. 1481 doit être complétée par celle des p. 1412-13 ; celle de François de Caveneere p. 1407 par la p. 1415 ; celle de Hercule van Winckel p. 1411-12 et 1415-16 par les p. 1481-82 ; celle de Jean d'Emmechoven p. 1416 par la p. 1482 ; celle de Ghisbert de Bauhuysen p. 1414-15 et 1417-18 par la p. 1485. — On aurait pu indiquer pour le prieur Henri Van Loen, p. 1442, la liste de ses écrits signalée p. 1433 et compléter cette notice par les notes de la p. 1402. — Même remarque pour le prieur Laurent van Musschezele, p. 1441. — Le prieur Sébastien Peeters mourut-il en 1546 (p. 1434) ou le 17 octobre 1543 (p. 1445. A noter que ces deux dates sont avancées par le même auteur)? — Je n'ai pas l'impression que les couvents de Valenciennes, de Noyon et de St-Omer étaient « voisins » de la chartreuse de Hérinnes et, en conséquence, que cela puisse justifier la venue de chartreux de ces trois maisons à Hérinnes. L'explication me semble résider dans le fait que la chartreuse susdite fit partie, de 1314 à 1411, de la province (francophone) de Picardie de l'Ordre. — Le manuscrit de la seconde moitié du xviii^e s. rédigé par Bruno Pede (p. 1431) est édité en appendice III dans la *Chronique de la chartreuse de la chapelle à Hérinnes-lez-Enghien*, éd. E. Lamalle, Louvain, 1932. — A propos de Corneille, fils du célèbre peintre Roger de la Pasture, et du don par ce dernier d'un tableau à la chartreuse de Hérinnes, on verra l'étude du P. Landelin Hoffmans, *Un Rogier van der Weyden inconnu*, Enghien, s. d. [1948]. Les spécialistes en discuteront les conclusions mais l'historien y trouvera nombre de données concernant la vie du couvent. — Le nécrologe-obituaire de la chartreuse de Hérinnes, conservé dans le ms. *Bruxelles, B.R., 21536-40*, se situe aux f^{os} 191-221 et non aux f^{os} 141-224. D'où provient ce précieux *codex* du xiii^e s. (on rappellera ici que la chartreuse ne fut fondée qu'en 1314)? — La notice consacrée à la chartreuse de Hérinnes déçoit dans son ensemble par l'absence répétée de références. — Quelques pièces d'archives non signalées : A.G.R., Comité de la Caisse de religion, n° 59 ; A.G.R., Archives ecclésiastiques du Brabant, n° 20.430 : *Liste des tableaux trouvés au couvent supprimé des chartreux à Hérinnes près d'Enghien... le 29 avril 1783* ; Archives de la Ville

d'Enghien : *Inventaire des meubles et effets par J. B. Rosquaille et J. Colmant ; le Catalogue des livres... des Pères de la chartreuse de Notre-Dame à Hérinnes-les-Enghien* et le *Journal de recettes et des dépenses pour l'administration des biens* (n° 112) ; Archives de l'État à Mons, section Cartes et Plans : *Plan figuratif du chemin de la procession traversant les bois de la chartreuse d'Hérinnes et des environs* (n° 270). — Le ms. *Bruxelles, B.R., II 1959 (3851)* provient-il de Hérinnes ? — le *Status generalis dioecesis Cameracensis anno 1716* (bibliothèque du séminaire de Tournai, ms. n° 115) fournit le chiffre de population de tous les monastères de ce diocèse à cette date : les chartreux de Hérinnes étaient huit. — On signalera encore que la Vierge de la même chartreuse, belle statue brabançonne, est conservée actuellement au couvent des capucins d'Enghien, où elle est appelée Vierge du noviciat. — Une brouille enfin dans les précieuses tables : Christian Neutz n'a pas été prieur de Lierre (p. 1609).

Jacques PYCKE

Erik GUNNES. *Kongens ære. Kongemakt og kirke i « En tale mot biskopene »* [= L'honneur du roi. Pouvoir royal et Église dans *Un discours contre les évêques*]. Oslo, Gyldendal Norsk Forlag, 1971. In-8, 396 p.

Un pamphlet anticlérical en vieux norvégien, datant de la fin du règne de Sverre (1177-1202), a été édité pour la première fois en 1815 par E. C. Werlauff. Dans l'édition de G. Storm en 1885, il est désigné de la manière qui sera retenue par les historiens norvégiens : *Un discours contre les évêques*. Une nouvelle édition critique, enrichie de notes philologiques, a été publiée en 1931 par Anne Holtsmark.

Le *Discours* est anonyme, mais sans aucun doute possible il émane de l'entourage immédiat du roi Sverre et a été inspiré par le souverain ; son auteur, un clerc expert en droit et partisan du roi, l'a composé à un moment où tous les évêques du royaume étaient partis en exil et le roi excommunié. Deux dates différentes ont été proposées pour cet ouvrage, 1196-1197 et 1199 ou éventuellement postérieurement à cette année. E. G. soutient la seconde de ces datations et souligne que l'œuvre postule une situation où la Norvège, avec le consentement d'Innocent III (lettre datée de Civitá Castellana le 6 octobre 1198, cfr *Latinske dokument til norsk historie*, éd. Vandvik, Oslo, 1959, n° 37), était frappée par les évêques norvégiens d'un « interdit ambulante » (*interdictum ambulatorium*) auquel on trouve des analogues contemporains : la région du pays dans laquelle séjournait le roi à un moment donné, faisait l'objet de l'interdit. L'A. établit de façon convaincante que, dans ces circonstances, certains détails des sources latines ou norvégiennes prennent leur signification.

Les problèmes philologiques et historiques posés par le *Discours* ont été étudiés par plusieurs auteurs : transmission du texte, langue, identification des nombreuses citations de Gratien avec les hypothèses recevables pour expliquer qu'elles diffèrent parfois, de façon assez